

partie de la population fabrique des toiles de chanvre; une autre s'adonne à la couture des gants.

*Contenance* : Terres labourables, 612 h. 01,15. — Bois, 6 h. 57,20. — Vergers, 14 h. 69,10. — Jardins potagers, 0 h. 74,55. — Friches, 0 h. 88,30. — Routes et chemins, 10 h. 47,82. — Propriétés bâties, 4 h. 58. — Total, 649 hect. 96,12.

Distance de *St.-Just*, 5 kil. — De Clermont, 2 myr. 2 kil. — De Beauvais, 3 myr. 3 kil. — Marchés : Ausauvillers, Maignelay, *St.-Just*. — Bureau de Poste, *Saint-Just*. — Population, 389. — Nombre de maisons, 116. — Revenus communaux, 295 f. 75 c.

*CATILLON*, *Castillon*, *Carstillon*, *Chastillon*, *Castellon*, *Castellon*, *Castellon*, *Castellio*, *Castillio*, entre *Wavignies* au nord, *Quinquempoix*, *Saint-Just* à l'est, *Nourard-le-Franc* au midi, *Fumechon* à l'ouest.

Le territoire a sa principale étendue dans la direction du nord au midi; il est généralement incliné de l'ouest vers l'est; le chef-lieu est situé à l'angle sud-ouest dans la partie la plus élevée; il n'y a pas d'eau de source dans cette commune.

Le village est formé de plusieurs rues sinueuses croisant à angle droit; la plupart sont larges, mais mal alignées; une place très-spacieuse et garnie de plantations existe entre l'église et l'ancien château.

*Catillon* relevait du comté de Clermont. Le vieux château fort abandonné pendant trente années à la suite de la révolution, a été remplacé, vers 1816, par une construction moderne. Ce domaine appartient long-tems à la maison de Belloy d'où il passa par alliance à M. de Goussencourt, au commencement du dix-huitième siècle.

La cure qui reconnaissait saint Nicolas pour patron, était conférée par l'abbé de *Saint-Just*; devenue succursale aujourd'hui, elle comprend dans son étendue la commune de *Fumechon*.

L'église est grande et élevée; elle a subi plusieurs reconstructions; sa forme générale est un carré sur l'un des côtés duquel le chœur fait une saillie circulaire. La nef garnie de bas-côtés a été bâtie en 1520, mais elle a été retouchée depuis; le clocher est une grosse tour carrée dépourvue de flèche, à contreforts saillans décorés; cette partie de l'édifice a été construite dans les années 1551 à 1553; on avait entrepris en même tems un portail à ogive dont on voit un commencement contre le clocher; la cherté de la main-d'œuvre obligea d'y substituer une porte simple. Le chœur a été rétabli en briques vers 1786. Les voûtes ont été remplacées par un lambris. On compte cinq chapelles dans cette église. Adam

de Cardonnoy y fonda anciennement une chapelle séparée qui fut annexée à la cure en 1386. L'évêque diocésain nommait à ce bénéfice.

Les fermes de *Morviller*, *Morvillers*, *Morvillé*, *Morviler*, forment un écart au nord du chef-lieu; elles appartenait dès 1162 à l'abbaye de *Saint-Just* qui y avait une chapelle, dans un tems reculé.

On avait réuni en l'année 1826 la commune de *Fumechon* à celle de *Catillon*. Une ordonnance du 8 janvier 1834, a rétabli les deux municipalités dans leur ancien état.

La route royale de Paris à Dunkerque traverse le territoire en passant entre le chef-lieu et *Morviller*.

La commune n'a aucune propriété. Le cimetière fermé de murs en mauvais état, est autour de l'église.

Un règlement municipal interdit l'usage des toits en chaume.

Il y a un bureau de bienfaisance.

On fabrique des toiles de chanvre à *Catillon*. Il y a un moulin à vent près du village.

*Contenance* : Terres labourables, 839 h. 06,59. — Terres labourables plantées, 2 h. 79,10. — Bois, 5 h. 57,60. — Vergers, 3 h. 76,70. — Jardins potagers, 19 h. 95,45. — Eaux, 0 h. 18,35. — Friches, 5 h. 79,95. — Routes, chemins, places, 18 h. 06,90. — Propriétés bâties, 6 h. 83,30. — Total, 900 hect. 03,94.

Distance de *Saint-Just*, 5 kil. — De Clermont, 2 myr. 1 kil. — De Beauvais, 2 myr. 5 kil. — Marchés, Ausauvillers, *Saint-Just*, Clermont. — Bureau de poste, *Saint-Just*. — Population, 608. — Nombre de maisons, 169. — Revenus communaux, 313 f. 79 c.

*CERNOY*, *Cernois*, *Cernois*, sur la limite méridionale entre *Pronteroy* au nord, *Cressonsacq* à l'est, *Noroy* à l'ouest.

Les anciennes paroisses de *Cernoy* et de *Trois-Etots*, dont le territoire a peu d'étendue, et dont la population est faible, furent réunies en 1826 à la commune de *Noroy*. Les réclamations des localités, fondées sur l'éloignement du nouveau chef-lieu, ont fait modifier cette circonscription, après un intervalle de sept années. Par ordonnance du 15 septembre 1833, les villages de *Noroy* et de *Trois-Etots* ont été détachés de *Noroy*; mais au lieu de composer, comme par le passé deux municipalités distinctes, ils sont demeurés réunis en une seule commune dont le chef-lieu a été fixé à *Cernoy*.

Le territoire est allongé dans la direction du nord au midi; il est formé d'un tertre argileux, boisé, coupé par quelques ondulations de terrain, et il se développe au midi sur la croupe des coteaux